

Contexte



Barrage de Martot

Depuis plusieurs années la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure (DDTM27), service déconcentré de l'Etat, œuvre aux côtés de l'Agence de l'eau pour redonner à l'Eure, sur l'ensemble de son cours d'eau domanial, un fonctionnement naturel.

Cela signifie que les freins et les obstacles (souvent issus de vestiges industriels) à la bonne circulation de la rivière doivent être retirés ou aménagés : barrage, seuils...

C'est, notamment, le cas du barrage de Martot qui sera supprimé. Afin d'orienter la totalité du débit de la rivière dans le bief en période sèche, le déversoir de Pont-de-l'Arche sera réhaussé. Si des études ont été menées pour rechercher comment procéder sur le plan technique et scientifique, des groupes de travail d'écoute, de dialogue et de concertation ont également été organisés avec les différentes populations qui vivent autour de la rivière.

Retour dans cette lettre d'informations sur les résultats des échanges avec les différents groupes et les prochaines étapes du projet.

La concertation menée sur le terrain



Quatre groupes ont été constitués en fonction de leurs usages de la rivière :

- les maraichers
- les pêcheurs
- les riverains
- les kayakistes.

A chaque rencontre, ils étaient entourés de représentants de la DDTM27 (porteur du projet), de l'Agglomération Seine Eure, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et du prestataire qui réalise les études de faisabilité. Certaines se déroulant en présence des maires des communes de Criquebeuf-sur-Seine et Martot.

Une réunion publique d'information s'est aussi tenue au Château de Martot en juin 2016 pour présenter devant une centaine de personnes un point d'étape sur le projet et ses objectifs.

Ce qui a été fait



LES MARAICHERS

La principale inquiétude était que la suppression du barrage de Martot contribue à tarir les puits d'irrigation.

La DDTM a accepté la proposition des maraichers d'ouvrir la vanne du barrage de Martot, afin d'évaluer l'incidence de la baisse du niveau d'eau de la rivière sur les puits. La vanne a été ouverte à partir d'octobre 2016, puis retirée suite à un acte de vandalisme en avril 2017.

La baisse du 40 à 60 cm du niveau de la rivière ne s'est pas répercutée sur le niveau dans les puits, y compris en période de grandes marées. Ces observations confirment que les prélèvements des maraichers se font dans la nappe d'accompagnement de la Seine puisque seules les variations des marées ont été mesurées dans les puits.



LES PÊCHEURS

Les berges du bief jusqu'à Saint Pierre-les-Elbeuf sont un lieu de compétitions pour la pêche au coup depuis de nombreuses années.

La concertation conduite avec les associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA Pont-de-l'Arche) et leur fédération départementale a permis de faire émerger la nécessité de faire perdurer le type de pêche pratiqué sur ce secteur, qui est, de toutes façons, voué à disparaître compte-tenu de l'envasement de la rivière. Il est prévu d'aménager un plan d'eau sur une commune avoisinante avec des postes de pêche au coup, de pêche à la carpe de nuit et avec des embarcations légères. La pêche continuera à s'exercer dans le bief de Martot mais avec des techniques différentes.

La pêche pourra toujours être pratiquée à partir des berges. D'autres lieux de pêche sont également à l'étude sur les communes avoisinantes ; de nouvelles réunions avec les pêcheurs se tiendront d'ici fin 2017.



LES KAYAKISTES

Deux types de populations pratiquent le kayak : les familles et les sportifs.

Sur la base de Val-de-Reuil, un seuil installé dans le cours d'eau offrait la possibilité aux sportifs de s'entraîner grâce aux rapides que cet obstacle provoquait.

Après plusieurs rencontres sur le terrain, le seuil a été aménagé pour répondre, à la fois aux objectifs de continuité écologique et à la pratique du kayak sportive et familiale avec une nouvelle cale d'accès. Les travaux sont terminés depuis le printemps.

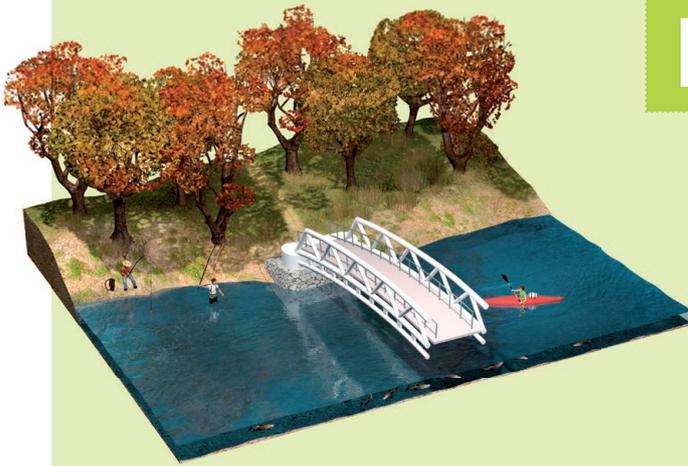


LES RIVERAINS

Un groupe composé d'une douzaine de riverains s'est réuni car l'inquiétude majeure portait sur le risque d'assèchement saisonnier après enlèvement du barrage, et les nuisances associées.

La concertation a été menée avec une quinzaine de riverains de la rivière, sur les communes de Martot et Criquebeuf-sur-Seine, en présence des élus des communes. L'influence du projet restera mineure sur les autres communes, notamment Saint-Pierre-les-Elbeuf. Le groupe ainsi constitué a permis de faire émerger des objectifs partagés et les garanties associées : maintien de l'écoulement quel que soient les conditions, des accès publics depuis la berge, d'un accès à l'île grâce à une passerelle, une campagne contre les nuisibles et des berges à retravailler. Le travail va se poursuivre les mois prochains pour préparer la dernière phase de travaux qui doit répondre aux attentes des riverains et améliorer leur cadre de vie.

CE QU'IL FAUT RETENIR



EN SAVOIR PLUS ?
www.eurivierevivante.fr

Le barrage de Martot n'a plus l'utilité pour lequel il a été construit, à savoir la navigation. Propriété de l'Etat, il est une charge en terme d'entretien notamment en période de crue.

Aujourd'hui, la rivière qui coule dans le bief dit de Martot n'est pas un cours d'eau naturel : il s'envase faute de débit, ses berges sont abruptes et favorisent le développement de ragondins ou de nuisibles. Pour qu'il puisse reprendre une vie plus naturelle, une double action est nécessaire : raser le barrage de Martot, tout en installant une passerelle, et redonner 100 % de débit hors période des crues, à partir du déversoir de Pont-de-l'Arche.

Le bief va passer sous l'influence des marées, ce qui entrainera une variation du niveau d'eau. Ainsi le cours d'eau pourra « s'auto-nettoyer » sans intervention humaine. Ce qui représente à terme une économie pour la collectivité locale.

Un suivi opéré par la DDTM et le bureau d'étude va permettre d'observer le comportement de la rivière après les travaux. Une seconde phase de travaux pourra être envisagée en 2018, si des aménagements complémentaires s'avéraient nécessaires.

Les grandes étapes

Abaissement des seuils de Val-de-Reuil et l'île du Roy

Suppression du barrage, consolidation de certaines berges, installation d'une passerelle (cf. dessin ci-dessus)

Nettoyage de la rivière, piégeage des nuisibles, enquête publique pour les travaux sur le déversoir de Pont-de-l'Arche

Travaux de réhausse du déversoir, aménagement des accès publics à la rivière, profilage de certaines berges

AUTOMNE 2016

DE SEPT. 17 À JANV. 17

DE JANV. À MARS 2018

2018

PHASE 1

PHASE 2

PHASE INTERMÉDIAIRE

PHASE 3